

MAIRIE DE ROCHE
Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 29 octobre 2021



L'an deux mil vingt et un, le 29 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, après convocation légale du 22 octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard COCHARD, Maire.

La séance a été ouverte par Monsieur Bernard COCHARD, Maire, qui a fait l'appel des membres du conseil municipal.

Présents :

Bernard COCHARD - Marcel NICOLIER - Véronique CHARDON - Jean-Paul BOIS - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Valérie DELHAIE - Frédérique LARRAS - Sophie KOWALSKI - David GALLEA - Nicolas ISSEMANN - Jérôme PONTAL - Audrey ANTOUARD - Pierre SIMIAN - Léa REVELLIN-PIALET - Alain VERRON - Bernard GUILLARME - Aurélie VERNAY

Absents : Maria BONZI donne procuration à Catherine PILLOIX

Absents excusés :

Madame Véronique CHARDON est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} octobre 2021

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} octobre 2021.

DELIBERATIONS

Délibération n° 2021 10 59 : Maintien du nombre d'adjoints

Rapporteur : Bernard COCHARD

En application des articles L 2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif global du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum pour la commune de Roche.

Vu la délibération 2020 08 36 du 28 août 2020 portant création de 5 postes d'adjoints au maire,

Considérant la démission de monsieur Jean-Paul BOIS de sa fonction de 3^{ème} adjoint,

Considérant qu'il est proposé de maintenir 5 postes d'adjoints,

Considérant que le nouvel adjoint élu en remplacement de celui qui a cessé ses fonctions prendra place du dernier rang du tableau des adjoints, et les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent d'un rang,

Bernard COCHARD explique que Jean-Paul BOIS a décidé pour des raisons personnelles de démissionner de son poste d'adjoint.

Bernard COCHARD le remercie pour son engagement et sa disponibilité depuis 2001.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour et 3 abstentions (Alain VERRON, Bernard GUILLARME et Aurélie VERNAY)

- **MAINTIENT** à 5 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

- **PLACE** l'adjoint à désigner au dernier rang du tableau des adjoints, et les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent d'un rang,

Délibération n° 2021 10 60 : Election d'un nouvel adjoint au maire

Rapporteur : Bernard COCHARD

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-8, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération précédente portant maintien de 5 postes d'adjoints au maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 5^{ème} adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Il est demandé au conseil municipal de procéder à la désignation du 5^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Bernard COCHARD propose la candidature de Jérôme PONTAL.

Nombre de votants : 19

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins blancs et nuls : 5

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Jérôme PONTAL a obtenu 14 voix

Jérôme PONTAL est désigné en qualité de 5^{ème} adjoint au maire et l'ordre du tableau des adjoints est le suivant :

1^{er} adjoint : Marcel NICOLIER

2^{ème} adjoint : Véronique CHARDON

3^{ème} adjoint : Catherine PILLOIX

4^{ème} adjoint : Michel BOUGAREL

5^{ème} adjoint : Jérôme PONTAL

Délibération n° 2021 10 61 : Mise en place des commissions municipales et désignation des membres

Rapporteur : Bernard COCHARD

Le Conseil Municipal peut former des commissions ayant pour rôle d'étudier plus spécifiquement les affaires dont elles ont la charge. Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision.

Le Maire est président de droit de chacune des commissions. Dans leur première réunion, les membres des commissions désignent un vice-président.

Il revient alors au Conseil Municipal de créer ces commissions et de désigner les membres qui y siègeront.

Par délibération en date du 25 05 2020, le conseil municipal a acté la mise en place des commissions municipales et la désignation, des membres,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition d'une commission,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** les membres suivants au sein de la commission vie associative et sportive :
Bernard COCHARD, Jean-Paul BOIS, Catherine PILLOIX, Pierre SIMIAN, Michel BOUGAREL, Frédérique LARRAS, Valérie DELHAIE, Aurélie VERNAY, Bernard GUILLARME, **Véronique CHARDON** et **Jérôme PONTAL**

Bernard COCHARD explique que Jérôme PONTAL s'occupera des finances, du Plan Communal de Sauvegarde et de la gestion des salles, Véronique CHARDON prendra en charge la vie associative et Michel BOUGAREL gèrera l'équipement du stade.

Délibération n° 2021 10 62 : Cession des parcelles AE 657, AE 658, AE 659, AE 660 et AE 661

Rapporteur : Bernard COCHARD

Considérant que la commune a décidé de la mise en vente de 5 lots communaux situés rue Croix Serbinat, à des particuliers. Des compromis sont en cours.

Il est précisé que pour cette opération, la commune n'agit pas comme un aménageur mais dans le cadre de la gestion de son patrimoine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 18 voix pour et 1 abstention (Aurélie VERNAY)

- **VALIDE** la cession des parcelles AE 657 (712 m²), AE 658 (708 m²), AE 659 (525 m²), AE 660 (524 m²) et AE 661(528 m²) au prix de 190 € TTC le m²,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à ces cessions,
- **PRECISE** que tous les frais liés à ces cessions seront à la charge des acquéreurs
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération et plus généralement faire le nécessaire.

Délibération n° 2021 10 63 : Cession de la parcelle AE 664

Rapporteur : Bernard COCHARD

Vu l'intention de la commune de créer des logements sociaux supplémentaires, Chemin des Bersoudières, pour répondre aux besoins de la population,

Il est envisagé de céder la parcelle AE 664 d'une surface de 4 755 m² à la société SDH,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 18 voix pour et 1 abstention (Aurélie VERNAY)

- **VALIDE** la cession de la parcelle AE 664 (4 755 m²) au prix de 35 993.40 €,
- **AUTORISE** la SDH à déposer une demande de permis de construire sur cette parcelle
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à ces cessions,
- **PRECISE** que tous les frais liés à ces cessions seront à la charge des acquéreurs
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération et plus généralement faire le nécessaire

Délibération n° 2021 10 64 : Adhésion au groupement d'achat d'électricité TE 38

Rapporteur : Bernard COCHARD

Vu la Directive 2003/55/CE du 26 juin 2003 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières,

Vu la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, seuls les clients non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires sont inférieures à 2 millions d'euros sont éligibles aux tarifs règlementés de l'électricité à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu les articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la Commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes adoptée le 15 Septembre 2014 par TE38, CONSIDERANT que TE38 propose à la commune de ROCHE d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché de fourniture d'électricité et de services associés, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations. CONSIDERANT les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de ROCHE au groupement de commandes formé par TE38 pour la fourniture d'électricité et services associés ;
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement telle que jointe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de ROCHE et ce sans distinction de procédures ou de montants, lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commandes.
- **AUTORISE** Madame Nalini SEISSAU, Cheffe du service administration générale et Monsieur Maxime AVEDIKIAN, Assistant à Maître d'ouvrage, président de la société Mc MA Solutions, à recueillir les données relatives aux consommations d'énergies de la collectivité auprès du gestionnaire du réseau de distribution et du fournisseur.

Délibération n° 2021 10 65 : Adhésion au contrat cadre de fournitures de titres restaurant mis en place par le Centre de Gestion de l'Isère

Rapporteur ; Catherine PILLOIX

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités locales de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités.

De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et leur famille. Les collectivités peuvent pour ce faire agir librement ou faire appel aux services du Centre de Gestion.

A l'issue d'une procédure de consultation de marché public, le CDG38 a mis en place un contrat cadre ouvert et à adhésion facultative, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Deux prestataires ont été retenus à l'issue de la consultation :

Lot 1 : Sodexo pour des chèques déjeuners version papier

Lot 2 : Edenred pour les chèques déjeuners dématérialisés

Il est précisé que l'adhésion de la commune donnera la possibilité à tous les agents (titulaires, stagiaires et contractuels de + de 3 mois) de bénéficier de cette prestation,

Il est rappelé que les tickets restaurant seront attribués par jour de travail effectif de travail. Les absences (congés annuels, récupération, maladie.....) ne donneront pas lieu aux tickets restaurant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADHERE** au contrat cadre mutualisé à compter du 1^{er} janvier 2022, pour le lot 2 (la durée du contrat cadre est de 4 ans avec effet au 1^{er} janvier 2022)
- **FIXE** la valeur faciale du titre restaurant à 5 €
- **FIXE** la participation de la commune à 60 % de la valeur faciale du titre. La participation de l'employeur doit être comprise entre 50 et 60 % de la valeur faciale et ne peut pas excéder 5.55 € /agents /jour (seuil 2021) afin de ne pas être incluse dans l'assiette des cotisations sociales

Délibération n° 2021 10 66 : Versement d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes pour le Téléthon

Rapporteur : Bernard COCHARD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L.2321-1,
Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2021,
Considérant l'organisation du Téléthon sur la commune,

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 200.00 € pour le Téléthon.
Pour des raisons pratiques, il est précisé que cette subvention sera versée au Comité des Fêtes qui reversera par la suite la somme au Téléthon.

Marcel NICOLIER demande que représente cette somme pour le Téléthon.

Catherine PILLOIX répond que cette enveloppe se rajoute à la somme récoltée lors de la manifestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle au Comité des fêtes
- **FIXE** le montant de cette subvention à 200.00 €.
- **DIT** que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2021, chapitre 67, article 6574

INFORMATIONS DU MAIRE

-Bernard COCHARD revient sur le sujet de la vente de diverses parcelles agricoles par la SAFER sur la commune. La démarche devient caduque car les héritiers se sont positionnés.

-L'ouverture de la superette place du 11 novembre est prévue pour le 10 décembre 2021. Un bail de 9 ans sera conclu. La 1^{ère} année, le loyer sera de 500 € par mois puis 600 € la deuxième année et de 700 € à compter de la 3^{ème} année d'ouverture. La commune récupérera aussi les charges de copropriété et des dépenses relatives à la collecte des ordures ménagères.

-Un nouveau correspondant presse pour le compte du Dauphiné Libéré a été désigné pour la commune de Roche. Il s'agit de madame Valérie Mollard.

TOUR DE TABLE

Commission travaux – Marcel NICOLIER

-Les allées du cimetière ont été nettoyées et 2 allées ont été reprises en intégralité.

Concernant les travaux au Rual, le Département interviendra mi-novembre pour la couche de finition d'enrobé.

-Aménagement de la surface commerciale : les travaux d'installation sont en cours et seront terminés fin novembre.

L'aménagement extérieur provisoire (trottoirs, accès au commerce) sera réalisé prochainement.

-Il est envisagé en 2022 de lancer un projet de trottoirs sur la RD 126, route du Plan et Route des Agnets (carrefour de Fournéat).

Aurélie VERNAY propose de réaliser des trottoirs avec une barrière comme en Turitin pour permettre un mode de déplacement doux aux piétons mais aussi aux deux roues non motorisées.

Bernard COCHARD répond que ce genre de barrière serait régulièrement détruit par les véhicules et notamment les camions.

Marcel NICOLIER répond que le projet définitif sera étudié en commission travaux.

-Il est envisagé de réaliser un aménagement à l'intersection Rue Croix Serbinat/rue Gérard Vernay afin de ralentir la vitesse et de favoriser l'accès à un futur lotissement.

-Concernant le bâtiment de la mairie, une étude globale est en cours pour installer un ascenseur, isoler les combes, renforcer la structure de la salle des mariages et créer des sanitaires aux normes PMR.

Commission communication – Véronique CHARDON

-Le bulletin municipal de fin d'année est en cours de préparation.

-De nouveaux cadeaux seront offerts aux futurs mariés.

Commission vie associative et sportive – Jean-Paul BOIS

Un nid de frelon a été constaté sur la commune et a été détruit. Il rappelle qu'en cas de détection de nid, il faut s'adresser à la mairie qui se mettra en relation avec une entreprise spécialisée pour la destruction. Il y a une prise en charge financière par la CCCND et le Département pour les frais de destruction.

Commission du personnel, de l'enfance et de la jeunesse - Catherine PILLOIX et Valérie DELHAIE

-Un nouveau traiteur, la société API, intervient depuis septembre 2021 pour la fourniture des repas à l'école. Les retours sont positifs.

Plusieurs animations sont prévues pour fin novembre.

-Suite au conseil d'école de l'élémentaire, les parents délégués remercient la commune pour l'octroi d'une subvention afin de mener à bien le projet culturel.

Ils remercient aussi les services pause méridienne et périscolaire qui ont su s'adapter au protocole sanitaire tout en proposant des activités pour les enfants.

Commission illuminations et embellissement – Michel BOUGAREL

-5 radars pédagogiques fonctionnant en alimentation solaire ont été installés dans différents points de la commune (en Turitin, au Rual, à Fournéat, route de Four et le dernier est mobile). Ces radars permettent de récupérer et d'analyser les données. Une extraction est en cours d'analyse.

CCAS – Catherine PILLOIX

Le Téléthon est prévu le 20 novembre 2021.

David GALLEA

Plusieurs devis sont en cours pour la remise en état du monument aux morts.
Les arbres place du 11 novembre seront abattus car ils présentent des maladies.

Jérôme PONTAL

Il remercie le maire et le conseil municipal pour lui avoir accordé leur confiance pour ses nouvelles missions.
Il est prêt à s'engager.

Audrey ANTOUARD

Une collecte de sang est organisée le 26 novembre à la Salle de l'Arche de 15 à 19h.

Bernard GUILLARME

- Il souhaite remercier Jean-Paul BOIS pour ses fonctions d'adjoints depuis 3 mandats. Il sera difficile à remplacer dans ses missions parfois délicates (état des lieux, fêtes et cérémonie en période froide...)
-Il demande quel plan d'action a été mis en place suite à l'étude des cours d'eau. Michel BOUGAREL répond qu'il a relancé le SMABB pour une rencontre.
-Il demande quand est ce que la croix au Rual sera remise. Marcel NICOLIER répond qu'elle sera prochainement remise en place sur le talus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

Prochaine réunion du Conseil municipal fixée au

Vendredi 17 décembre 2021 à 20h00 en mairie

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.